

VOUS ÊTES ENTREPRENEUR, LA RÉUSSITE DE VOTRE PME EST AU CŒUR DE VOS PRIORITÉS ET VOUS SOUHAITEZ VOUS ENTOURER DE PROFESSIONNELS COMPÉTENTS AFIN DE VOUS PROPULSER PLUS LOIN ?

Passionnés, disponibles et accessibles, les avocats de l'équipe de droit des affaires de Tremblay Bois Avocats* sauront vous aider à relever vos défis, aussi ambitieux soient-ils.

Que ce soit dans le cadre du démarrage de votre entreprise, que vous amorciez une réorganisation, un processus d'association, de fusion, de transfert, de relève, de vente ou d'achat d'entreprise, nos avocats d'affaires vous accompagneront et agiront pour vous à titre de conseillers d'affaires, et ce, jusqu'à l'atteinte de vos objectifs.

Comme des centaines de PME partout au Québec, offrez-vous plus que des conseillers juridiques, permettez-nous devenir vos partenaires d'affaires !

VOICI NOS PRIVILÈGES POUR LES ENTREPRENEURS SAGE :

3 HEURES DE CONSEIL GRATUITES

Quel que soit votre défi entrepreneurial, notre équipe vous offre 3 heures de consultation juridique gratuites. Voici certains sujets de consultation qui pourraient être pertinents pour vous :

- ✓ Démarrage d'entreprise (choix du véhicule juridique et constitution)
- ✓ Entente de confidentialité, non-sollicitation et non-concurrence
- ✓ Contrat de société / convention d'actionnaires
- ✓ Baux commerciaux
- ✓ Contrat de travail ou de services
- ✓ Conseils pratiques sur divers aspects juridiques
- ✓ Contrat de franchise
- ✓ Etc.

RABAIS DE 25 % SUR NOS TAUX RÉGULIERS

Pour vos projets plus ambitieux, notre équipe offre de vous accompagner, avec une économie de 25 % sur nos honoraires professionnels (jusqu'à concurrence d'une réduction maximale de 10 000 \$), sur vos dossiers en droit des affaires et en litige commercial, tels que :

- ✓ Financement d'entreprise
- ✓ Achat/vente/transfert d'actions
- ✓ Réorganisation corporative
- ✓ Plan de relève/transfert d'entreprise
- ✓ Achat/vente d'entreprise
- ✓ Litige d'actionnaires/associés
- ✓ Litige avec employé(s) ou fournisseur(s)
- ✓ Etc.

Pour profiter de nos offres, vous pouvez communiquer directement avec Me Élise Marien au 418-658-9966, poste 248 (emarien@tremblaybois.ca) ou Me Michel Langlais au 418-658-9966, poste 277 (mlanglais@tremblaybois.ca). Nous pourrions prendre le temps de discuter avec vous de vos besoins, de notre offre et de notre expertise.

Au plaisir de travailler avec vous et de devenir l'un de vos partenaires d'affaires !

** Tremblay Bois est un cabinet d'avocats fondé à Québec en 1953. Il est actuellement composé d'une quarantaine d'avocats, soit la taille idéale pour fournir des services juridiques de qualité à un prix raisonnable, partout au Québec.*